

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 21 MARS 2019

Étaient Présents 49 titulaires, 3 suppléants, 15 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Jean-Claude COUSTET, Pierre CASAUX-BIC, Alain CAMSUZOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Cédric LAPRUN, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Gérard LEPRETRE, Françoise BESSONNEAU, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, André LABARTHE, Valérie SARTOULOU, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE, Christophe GUERY

<u>Pouvoirs</u> :	Jean GASTOU	à	Patrick MAUNAS
	Alain TEULADE	à	Martine MIRANDE
	Jean-Michel IDOÏPE	à	Anne BARBET
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Marc OXIBAR	à	Fabienne MENE-SAFFRANE
	Jacques NAYA	à	Daniel LACRAMPE
	Dominique FOIX	à	Valérie SARTOLOU
	Maylis DEL PIANTA	à	Michel ADAM
	Gérard ROSENTHAL	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Maïte POTIN	à	Henriette BONNET
	Aracéli ETCHENIQUE	à	Denise MICHAUT
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Marylise GASTON
	Jean-Pierre TERUEL	à	André BERNOS
	Etienne SERNA	à	Pierre CASABONNE
	Marthe CLOT	à	Jean MARQUEZE

<u>Suppléants</u> :	Jean-Pierre LOPEZ	suppléant de	Pierre Felix CAUHAPE
	Alain QUINTANA	suppléant de	Gérard BURS

Absents : David MIRANDE (excusé), Joseph LEES (excusé), France JAUBERT-BATAILLE (excusée), Cédric PUCHEU, Bernard AURISSET (excusé), Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Aurélie GIRAUDON (excusée), Robert BAREILLE (excusé), Pierre ARTIGUET (excusé)

RAPPORT N° 30-190321-DEV-

PARC D'ACTIVITÉS D'OGEU (TEMBOUS) :
AMELIORATION ET SECURISATION DE LA VOIRIE -
DEMANDE DE FINANCEMENTS AU TITRE DE LA DETR

M. LACRAMPE précise que le Parc d'Activités d'Ogeu (Tembous), situé sur la commune d'OGEU-LES-BAINS accueille des entreprises majeures du territoire comme PCC France, la SEMO, SEMOFLEX, mais également les Etablissements Jean Salet, Holight, ainsi que de nombreux artisans.

Depuis maintenant deux ans, la commune d'OGEU-LES-BAINS, la CCHB et l'entreprise SEMO travaillent de concert pour améliorer et sécuriser la voirie de ce Parc d'Activités dans le quartier des fontaines.

En effet, dans cette partie du Parc, le flux quotidien des voitures (desservant le hameau d'habitation des fontaines), croise celui des poids lourds et celui des piétons employés de la SEMO.

En outre, cette voirie franchit le cours d'eau de l'Escou via un pont (en angle droit) qui n'a plus un gabarit adapté à la circulation routière, ni à l'écoulement des eaux lors de fortes précipitations. Ainsi, l'année 2018 témoigne de ce dernier point avec un débordement de l'Escou par deux fois, qui a entraîné des inondations et des fortes dégradations de la chaussée ainsi que l'appareil productif de la SEMO.

Il convient donc, afin de palier à tous ces problèmes, d'engager des travaux qui permettront de :

- Séparer les flux voitures, camions et piétons,
- Améliorer la desserte routière via une voie de circulation suffisamment large,
- Eviter, lors des fortes précipitations, que l'Escou déborde et engendre des dégâts importants sur le Parc d'Activités.

Afin de répondre aux objectifs énoncés ci-dessus, la CCHB a décidé de lancer un programme d'aménagement qui consiste à :

- Déplacer la voirie, en la faisant cheminer sur le parking actuel des employés de la SEMO,
- Construire un pont en amont,
- Déconstruire le pont existant,
- Rétrocéder l'emprise de la voirie actuelle à la SEMO pour lui permettre d'abriter son parking salariés et son quai de déchargement/chargement

Le montant de cette opération, estimé à 334 600 € HT se décompose comme suit :

- Etudes diverses : 45 100 €
- Maîtrise d'œuvre : 25 000 €
- Travaux : 264 500 €
 - o Installations chantiers : 17 000 €
 - o Ouvrage pont dalle : 120 000 €
 - o Ouvrages annexes : 35 000 €
 - o Voirie : 75 000 €
 - o Déplacements voirie : 10 000 €
 - o Démolitions : 7 500 €
 - o

Le financement de cette opération pourrait se faire via une DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 167 300 € (soit 50% de l'opération).

L'opération sera inscrite au BP 2019.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 63 voix pour et 3 abstentions (M. TERUEL, M. CASABONNE, M. BARRERE-MAZOUAT)

- **APPROUVE** l'opération d'amélioration et de sécurisation de la voirie du Parc d'Activités d'Ogeu (Tembous),
- **AUTORISE** le Président à solliciter Monsieur le Préfet des Pyrénées Atlantiques pour l'obtention au titre de la DETR de la subvention la plus élevée possible,
- **AUTORISE** le Président à engager les démarches administratives nécessaires,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 21 mars 2019

Suivent les signatures

Le Président

Signé D.L.

Daniel LACRAMPE

Affiché le 28/03/2019

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 28/03/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 28/03/2019